

**République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2019**

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 8

Isabelle AUBIAN, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN.

Absents : Estelle AUTRET (pouvoir Olivier FOUILLET), Alexandra CHABOT (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Emilie CLOCHARD (pouvoir donné à Monique MATHIS), Ludivine CHAUVINEAU, Alain GAUTHIER (Stéphane PELLETIER), Pierrette MARTEAU (pouvoir donné à Isabelle AUBIAN), Céline THROMAS (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 25/01/2019

Secrétaire de séance : Monique MATHIS

En présence de Madame Florence XHAARD, trésorière, Coulonges S/ L'Autize.

1/ Approbation du compte rendu du 18 décembre 2018

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite Madame XHAARD à se présenter. Elle est comptable public à la trésorerie de Coulonges sur L'Autize depuis le 1^{er} juin 2017, en remplacement de Monsieur Alain VIGER. La trésorerie, dispose de 4 agents, et gère les budgets de 31 communes, ainsi que celui de la communauté de communes du Val de Gâtine, divers syndicats, et 3 EPHAD, soit un total de 98 budgets. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la gestion des impôts a été transférée à Parthenay ou Niort, selon les cantons de rattachement des collectivités.

Madame XHAARD, en tant que comptable public en assure les missions conformément au CGCT n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

a) Compte de Gestion et compte Administratif 2018

Délibération n°1/2019

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 de la commune

Stéphane PELLETIER, en charge du suivi des finances, présente les comptes de gestion et administratif 2018 de la commune. Il rappelle que 2 projets importants ont été réalisés en 2018 : le réaménagement de la salle culturelle et la requalification du lotissement de La Fougère. De fait, le budget investissement de l'année dernière était très important (plus d'1 million d'€).

Concernant la partie fonctionnement dépenses, les charges restent stables ces dernières années et font l'objet d'une gestion très attentive et cela, malgré la sinistralité importante au niveau du personnel communal (plusieurs arrêts de travail).

Concernant la partie fonctionnement recettes, le montant des dotations semble s'être enfin stabilisé après de fortes baisses ces dernières années (environ - 200 000 € à l'échelle du mandat).

La section de fonctionnement est excédentaire :	120 538.85 €
La section d'investissement est excédentaire :	102 901.70 €
Le résultat de l'exercice est de :	223 440.55 €
Le résultat cumulé à fin 2018 de la section de fonctionnement :	182 880.33 €
Le résultat cumulé à fin 2018 de la section d'investissement :	70 195.45 €
Le résultat cumulé à fin 2018 du compte principal s'élève à :	253 075.78 €

Etat des restes à réaliser en dépenses 2018 :	94 929.00 €
Etat des restes à réaliser en recettes 2018 :	229 478.62 €

Daniel SORAIN souhaite faire part de son analyse quant aux résultats de cet exercice. Il indique qu'a priori même si les résultats semblent encourageants, la part des emprunts a considérablement augmenté (soit 3/4 des recettes d'investissement 2018) et risque de compromettre les possibilités pour la prochaine municipalité de pouvoir avoir recours à un nouvel emprunt pour de futurs projets. Il fait remarquer que les indicateurs ne sont pas favorables : les dépenses de fonctionnement étant au-dessus des moyennes départementales et nationales de même strate que la commune et les recettes de la commune sont en dessous de ces mêmes indicateurs. Il rappelle que la capacité d'autofinancement (CAF) est faible, que le recours à l'emprunt est inévitable pour pouvoir réaliser des projets mais compte tenu de ceux effectués en 2018, il ne sera pas possible de réemprunter durant plusieurs années. La fiscalité aurait pu être un autre levier, mais une augmentation des impôts serait trop difficile à supporter pour la plupart des administrés de la commune (en témoigne les mouvements des gilets jaunes).

Stéphane PELLETIER répond que l'état de la dette ne s'est pas du tout aggravé. 2 emprunts se terminent en 2019 soit une annuité : capital et intérêts 2019 de 80 875 € qui passe à 63 557 € en 2020.

Les prêts relais réalisés en 2018 (335 000 € au total) seront également soldés pour 260 000 € en 2019 et 75 000 € en 2020. Concernant la CAF, certes faible, mais c'est le cas depuis de nombreuses années, elle permet cependant chaque année de dégager environ 100 000 € de CAF brute soit environ 50 000 € de CAF nette (capital des emprunts déduit), ce qui permet de réaliser un certain nombre de projets sans avoir recours à une hausse importante de la fiscalité.

Madame XHAARD présente un ensemble d'indicateurs 2017, comme des données comparatives de la commune avec celles de même strate. Elle précise que le ratio d'endettement est à 10 % en 2019 alors que le seuil d'alerte est autour de 20 %, l'indicateur de désendettement en 2019 est de 8.6 ans alors que le ratio d'alerte est de 12 ans. Les résultats montrent également qu'en 2018, le recours à l'emprunt a permis à la collectivité de ne pas prendre sur ses propres réserves pour réaliser les 2 importantes opérations de l'exercice.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges de personnel sont au-dessus des indicateurs départementaux et nationaux mais Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a fait le choix d'une réponse aux besoins des administrés, notamment par la présence d'un personnel uniquement sous statut, à savoir que tous les agents sont titulaires afin de lutter contre la précarité. Les frais de gestion, quant à eux, sont en dessous de ces indicateurs.

Madame XHAARD explique que ces données servent certes à exprimer une tendance mais l'analyse en est variable (selon les compétences de chaque collectivité, selon les services proposés par une commune type école ou non, si le personnel est transféré à la communauté de communes ou non etc...)

Enfin Stéphane PELLETIER précise également que la municipalité a choisi d'augmenter sensiblement ses frais en alimentation afin d'approvisionner l'école en circuits courts (50 % aujourd'hui) et bio (16 % aujourd'hui). Et de continuer à développer l'offre culturelle sur le territoire (les clowns 2019, les arts de rue avec la CAN etc.), et le festival "Tous en scène" qui fête ses 10 ans cette année.

Les membres du Conseil Municipal, après sortie réglementaire du Maire, adopte à l'unanimité :

- ***Le compte de Gestion et le compte Administratif 2018.***

b) Budget Primitif 2019

Délibération n°2/2019

Stéphane PELLETIER présente la proposition de Budget Primitif 2019 (BP). Le Budget Primitif s'équilibre en fonctionnement pour un montant de **981 662.33 €** et en investissement pour un montant de **699 006.40 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'adopter le Budget Primitif 2019***

c) Convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique

Délibération n°3/2019

Le Centre de Gestion des Deux-Sèvres a fait parvenir sa proposition de convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique. ~~Les tarifs sont les suivants~~ : La redevance annuelle est de 922 € HT, le taux horaire servant de calcul des tarifs de formation, d'intervention sur site et de poste supplémentaire (au-delà du premier) est à 37 €. Une participation forfaitaire de 27.55 €, par technicien et par déplacement, pour les interventions sur site hormis pour l'aide à la paie. Il est proposé de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de formation et d'assistance au personnel à l'utilisation d'un site informatique pour une durée de 3 ans.**

d) Intervention Matapeste 2019

Délibération n°3/2019

Monsieur le Maire propose de participer à la 9^{ème} édition du Très Grand Conseil Mondial des Clowns (TGCMC) du 24 mai au 4 juillet 2019. Cette action prendrait la forme de conférences, d'ateliers organisés à l'école à destination des élèves avec l'intégration des créations des enfants sur le site du festival à NIORT. Les enfants et les parents pourront participer à la parade de NIORT le 14 juin 2019. Un spectacle sera proposé à l'ensemble des habitants de la commune. Le montant de cette animation s'élève à 4114.50 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le devis du groupe Matapeste dans le cadre du TGCMC pour un montant de 4114.50 € TTC.**
- **De solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision**

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) CAN

En Conférence des Maires, ont été présentés le Répertoire du patrimoine des Communes avec notamment le projet de musée du Séchoir 3D et le point d'avancement de la fibre optique. Concernant ce dernier dossier, Monsieur le Maire est intervenu de nouveau, pour s'étonner de la non prise en compte de la particularité de la situation de Germond Rouvre, à savoir la présence d'un NRA Z.O (Nœud de Raccordement à l'Abonné en Zone d'Ombre) qui a permis aux administrés de Rouvre d'accéder à l'ADSL dans de bonnes conditions de 2009 à 2012. Cet outil offre une qualité de service normale en période de faible utilisation (= peu d'utilisateurs simultanément) mais l'absence de liaison par fibre optique dégrade les conditions d'accès. Monsieur le Maire a rappelé à Monsieur le Président de la CAN, l'absurdité d'une telle situation au regard de la présence de la fibre optique, propriété de RTE (Réseau Transport d'Electricité) qui longe la RD743, soit moins d'un kilomètre de l'école.

Le Conseil Communautaire a déroulé son ordre du jour qui comprenait 65 délibérations dont notamment le vote du budget et des budgets annexes. Le budget principal s'équilibre à 94,5M€ en fonctionnement et 51,250M€ en Investissement. 6 délibérations concernaient l'octroi de subvention au titre du PACT pour des travaux de rénovation énergétique, d'extension de bâtiments publics, de réaménagement et de sécurisation de centre bourgs. 6 délibérations relatives à l'octroi de marchés publics (Pré Leroy, médiathèque, Assainissement, Traitements des eaux des piscines, 12 délibérations au titre de la culture et 2 pour le Transport avec la prise d'acte du rapport du Délégué et l'achat de 10 vélos électriques.

b) Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH)

Claude MEUNIER informe du remboursement de la ligne de trésorerie du SIAH. Il précise que la CAN a refusé



la demande de paiement de 230 € au titre de la commune de Germond-Rouvre. Enfin le CTMA (Contrat Territorial Milieu Aquatique) est achevé. Le suivant est en préparation.

c) Personnel communal

Monsieur le Maire fait état des derniers remplacements des agents suite aux arrêts de travail.

4/ Questions diverses

Règlement de la Fougère

Monsieur le Maire informe du courrier adressé aux habitants du lotissement de La Fougère proposant la suppression du règlement du lotissement. Ce règlement des années 70, modifié en 2018 ne semble plus correspondre aux attentes et besoins des habitants. Il est également en contradiction avec les évolutions architecturales.

Si les habitants sont majoritairement d'accord, un permis d'aménager modificatif sera déposé afin de supprimer ce règlement.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 26 février 2019.

Fin du Conseil à 21h15.